



## Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022**

**OBJET : FINANCES**

24) Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM 2022)  
Achat de dix véhicules électriques - Demande de  
financement - Convention

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20221020-DEL20221020\_24-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2022  
Date de réception préfecture : 27/10/2022

**ETAT DE PRESENCE POINT 24**

|   |    |
|---|----|
| Nombre de membres composant le Conseil..... | 49 |
| Nombre de Conseillers en exercice.....      | 49 |
| Présents.....                               | 35 |
| Absents représentés.....                    | 13 |
| Absents excusés.....                        | 0  |
| Absents non excusés.....                    | 1  |

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 24**

**PRÉSENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

M. BERTOUT-OURABAH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme DIARRA, Mme DORRA, Mme FREIH BENGABOU, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MACALOU, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. GUESMI, M. MALHEIRO, M. MOKRANI, M. MRAIDI, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

Mme SEBAIHI, Adjointe au Maire, représentée par M. GUESMI,  
Mme BERNARD, Adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par Mme MISSLIN,  
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,  
M. BAMBA, Conseiller municipal, représenté par Mme MACALOU,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. BERTOUT-OURABAH,  
M. MASTOURI, Conseiller municipal, représenté par Mme FREIH BENGABOU,  
M. PRIEUR, Adjoint au Maire, représenté par M. BADI,  
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par Mme BOUFALA.

**ABSENTS NON EXCUSES**

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en

exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## **FINANCES**

24) Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM 2022)

Achat de dix véhicules électriques - Demande de financement - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu l'arrêté municipal du 22 avril 2022 portant sur des demandes de financements dans le cadre du Fonds d'investissement Métropolitain (FIM) 2022,

considérant que la Ville a sollicité des financements auprès de la métropole du Grand Paris dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain, pour l'achat de dix véhicules propres pour un montant d'acquisition prévisionnel de 213 260 € HT,

considérant qu'en date du 14 juin 2022 le Bureau métropolitain a accordé une subvention de 63 978 € pour le projet d'acquisition de 10 véhicules électriques,

considérant qu'il convient, dans ces conditions, de signer la convention relative au versement de la subvention accordée par la métropole du Grand Paris et tout autre document pouvant se rapporter à ce financement,

vu la convention de versement d'une subvention au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) 2022 pour l'achat de dix véhicules électriques, ci-annexée,

### **DELIBERE**

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 1** : APPROUVE la convention relative au versement d'une subvention au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) 2022 pour l'achat de dix véhicules électriques et AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que tout acte y-afférent.

**ARTICLE 2** : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 OCT 2022

RECU EN PREFECTURE

LE 27 OCT 2022

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE

27 OCT. 2022

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20221020-DEL20221020\_24-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2022  
Date de réception préfecture : 27/10/2022